

# AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

## PORTANT SUR LE PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Par arrêté n°A2018/33 du 6 février 2018, le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique portant sur le projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Boulogne-Billancourt qui se déroulera **du mardi 6 mars au mercredi 4 avril 2018 inclus**, soit pendant 30 jours consécutifs.

Les objectifs du projet de révision générale sont les suivants :

- intégrer les nouvelles dispositions législatives et réglementaires et prendre en compte les documents supra communaux ;
- réaffirmer l'attractivité économique de Boulogne-Billancourt et assurer l'équilibre habitat-emploi par une offre de logements diversifiés ;
- préserver et mettre en valeur le paysage naturel et urbain afin d'améliorer encore la qualité du cadre de vie ;
- déterminer les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable ;
- intégrer les dynamiques territoriales qui se dessinent, que cela soit la reconversion de l'île Seguin, la revalorisation des berges de Seine ou encore les projets de renouvellement du tissu urbain existant ;
- prendre en considération l'impact généré par l'arrivée de la gare de la ligne 15 sud du Grand Paris Express à proximité du pont de Sèvres.

Parmi les évolutions apportées au document d'urbanisme existant, on peut citer les points principaux ci-après.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation sont au nombre de trois portant sur :

- o L'aménagement des berges de Seine afin d'ouvrir la ville sur la Seine, de reconquérir le fleuve et ses berges afin d'en faire un espace accessible et ouvert à tous. Il s'agit de valoriser les berges d'un point de vue urbain, économique, paysager et écologique.
- o Le centre-ville afin notamment de renforcer son dynamisme commercial, de requalifier la Place Marcel Sembat et ses abords, d'anticiper les potentiels de renouvellement urbain des secteurs Thiers et Glacière.
- o l'île Seguin afin de prendre en compte l'évolution des projets et de tenir compte des principes arrêtés dans le protocole d'accord présenté au conseil municipal de Boulogne Billancourt le 24 septembre 2015.

Les modifications apportées au règlement portent essentiellement sur les points suivants :

- o Adaptation de la constructibilité et clarification de certaines règles afin de trouver un compromis entre densification et respect de la diversité des formes urbaines existantes.
- o Introduction de mesures en faveur de la performance environnementale.

Par une décision du Président du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise en date du 25 janvier 2018, Monsieur Dominique MICHEL, ingénieur BTP en retraite, a été désigné commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête sur support papier et consigner ses observations, propositions, contre-propositions sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et tenus à sa disposition à cet effet du mardi 6 mars au mercredi 4 avril 2018 inclus (sauf dimanches et jours fériés), aux lieux, jours et heures habituels d'ouverture au public suivants :

- **Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt**  
**Direction de l'urbanisme et de l'aménagement (2<sup>ème</sup> étage)**  
**26, avenue André Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt Cedex**

- Les lundis, mardis, mercredis de 8h30 à 17h30

- Le jeudi de 8h30 à 19h15

- Le vendredi de 8h30 à 16h45

- Le samedi : de 8h30 à 11h45

- **Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest**  
**Direction de l'Aménagement (4<sup>ème</sup> étage)**  
**2 rue de Paris - 92190 Meudon**

- du lundi au vendredi : de 9h à 12h00 et de 14h à 17h30

De plus, des informations relatives à l'enquête et le dossier d'enquête publique sont mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest à l'adresse suivante : [http://www.seineouest.fr/revision\\_PLU\\_BB.html](http://www.seineouest.fr/revision_PLU_BB.html).

Un accès gratuit au dossier est également garanti dans les lieux visés ci-dessus via un poste informatique.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la Mairie de Boulogne-Billancourt, 26, avenue André Morizet, 92104 Boulogne-Billancourt Cedex.

Le public pourra également adresser par correspondance pendant la durée de

l'enquête publique, ses observations, propositions, contre-propositions écrites au Commissaire enquêteur, à l'adresse postale suivante en indiquant sur l'enveloppe :

Mairie de Boulogne-Billancourt

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur

Enquête publique « révision générale du plan local d'urbanisme de Boulogne-Billancourt »  
Ne pas ouvrir

26, avenue André Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt Cedex

Il pourra également adresser par courriel pendant la durée de l'enquête publique, ses observations, propositions, contre-propositions à l'adresse électronique suivante : [enquetepublique-revisionplubb@seineouest.fr](mailto:enquetepublique-revisionplubb@seineouest.fr).

Elles sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

De plus, le public pourra également communiquer ses observations sur un registre électronique accessible à l'adresse suivante : <http://gpso-plu-boulogne-enquetepublique.net>, qui sera clos à l'heure de fermeture du siège de l'enquête publique. Les informations relatives à l'enquête et le dossier d'enquête publique seront également consultables sur ce registre électronique.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Direction de l'Aménagement de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, située 2 rue de Paris (4<sup>ème</sup> étage) à Meudon, pour recevoir ses observations écrites ou orales, le jour suivant :

• **Mardi 6 mars 2018 de 9h00 à 12h00**

Il se tiendra également à la disposition du public en Mairie de Boulogne-Billancourt, sise 26, avenue André Morizet à Boulogne-Billancourt, pour recevoir ses observations écrites ou orales, les jours suivants :

• **Vendredi 9 mars 2018 de 9h00 à 12h00**

• **Samedi 24 mars 2018 de 8h30 à 11h30**

• **Jeudi 29 mars 2018 de 16h00 à 19h00**

• **Mercredi 4 avril 2018 de 14h00 à 17h00**

Après examen au cas par cas, la Mission régionale d'autorité environnementale a décidé par avis n°MRAE 92-003-2017 du 5 mai 2017 de dispenser de la réalisation d'une évaluation environnementale la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Boulogne-Billancourt. Cet avis est consultable sur le site de la MRAE : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/ile-de-france-r20.html>, rubriques « examen au cas par cas et autres décisions », « archives 2017 ». Il est également joint au dossier d'enquête publique. Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont comprises dans le dossier d'enquête publique (note de présentation du projet de révision générale du plan local d'urbanisme de Boulogne-Billancourt) consultable aux lieux, jours et horaires indiqués ci-avant.

La personne responsable du projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Boulogne-Billancourt est Monsieur le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Des informations relatives à la présente enquête publique peuvent être demandées, par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, 9 route de Vaugirard, CS 90008, 92 197 Meudon Cedex ou par téléphone au 01 46 29 19 65.

Le conseil de Territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est l'autorité compétente pour prendre, après l'enquête publique, la décision d'approbation de la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Boulogne-Billancourt.

Dès réception par l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et sur le site internet de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest à l'adresse suivante : [www.seineouest.fr](http://www.seineouest.fr). Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

Le président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest adressera une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la Préfecture des Hauts-de-Seine, et à la mairie de Boulogne-Billancourt pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dès la publication du présent arrêté, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant une demande auprès de Monsieur le Président, Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, sis 9, route de Vaugirard, CS 90008, 92 190 Meudon.

